

Succès du Plan d'actionnariat salarié

Près de 4 500 collaborateurs ont souscrit à l'offre réservée aux salariés dans le cadre de l'introduction en bourse de Rexel, leader mondial de la distribution de matériel électrique

Paris, le 19 avril 2007. Rexel annonce ce jour que 4 468 collaborateurs, soit plus de 18% des 24 373 salariés du Groupe éligibles au Plan, ont souscrit à l'offre réservée aux salariés dans le cadre de l'introduction en bourse de Rexel, leader mondial de la distribution de matériel électrique.

Ouverte aux collaborateurs de Rexel dans 21 pays, cette offre leur permettait d'acquérir des actions à des conditions préférentielles.

L'augmentation de capital constatée au titre de cette opération représente 0,95 % du capital de Rexel.

Jean-Charles Pauze, Président du directoire de Rexel, a déclaré :

« Il est important pour nous que les salariés du Groupe soient largement associés à notre introduction en bourse, et je me réjouis du succès remporté par l'offre qui leur était réservée. Le fait que près de 20 % des collaborateurs dans 21 pays aient souscrit à ce plan d'actionnariat salarié manifeste leur soutien actif à la stratégie du Groupe, de croissance rentable et de consolidation de son leadership mondial. »

Baptisée Rexel-Opportunity 2007, et relayée sur le terrain par des "ambassadeurs", cette opération s'est accompagnée d'un important dispositif de communication.

Deux formules de souscription

Deux formules de souscription ont été proposées : une formule dite « classique » et une formule dite à « effet de levier ».

Les actions Rexel ont été souscrites par les salariés au prix de l'offre au public de 16,50 euros par action diminué d'une décote de 20%, soit un prix de 13,20 euros par action sauf aux Etats-Unis où le prix de souscription est de 14,03 euros (près de 85 % du prix de l'offre au public) et pour la formule à effet de levier en Allemagne dont le prix de souscription est égal au prix de l'offre (l'absence de décote étant compensé par l'allocation de bons de souscription d'actions aux souscripteurs). L'existence de prix de souscription distincts est liée à des cadres réglementaires locaux.

Les réglementations de certains pays (Australie, Etats-Unis, Italie, Nouvelle-Zélande, Portugal, et Suède) ont conduit à proposer aux salariés de ces pays des *Stock Appreciation Rights* ou SAR par leur employeur local afin de leur offrir des conditions économiques équivalentes à celles proposées dans le cadre de la formule à effet de levier. La couverture de ces SAR a été réalisée par la souscription par BNP Paribas Arbitrage SNC à une augmentation de capital à un prix égal à 80% du prix de l'offre au public, soit 13,20 euros.

Au total, 2.445.188 actions de la société sont émises en faveur des salariés et de BNP Paribas Arbitrage SNC (dans le cadre de l'offre à effet de levier).

Le règlement-livraison des actions Rexel émises dans le cadre de l'offre réservée aux salariés (en ce compris celles souscrites par BNP Paribas Arbitrage SNC) a lieu ce jour, 19 Avril 2007. Leur admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris devrait intervenir dès le 20 avril 2007.

Un prospectus relatif à l'offre réservée aux salariés a reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa numéro 07-094 en date du 20 mars 2007. Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de Rexel, 189-193, boulevard Malesherbes, 75017 Paris. Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de Rexel (www.rexel.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org). L'attention du public est attirée sur les chapitres « Facteurs de risque » de ce prospectus.

A propos de Rexel

Rexel est le numéro 1 mondial de la distribution de matériel électrique, servant trois marchés finaux : l'industrie, le bâtiment résidentiel et le bâtiment tertiaire. Le Groupe est présent dans 27 pays, à travers un réseau de 1930 agences et emploie 25 300 collaborateurs. Rexel a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 9,3 milliards d'euros. Son principal actionnaire est un groupe d'investisseurs dirigé par Clayton Dubilier & Rice, Eurazeo et Merrill Lynch Global Private Equity.

Depuis le 4 avril 2007, Rexel est coté sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A, symbole RXL, code ISIN FR0010451203).

Presse:

Laetitia OLIVIER, Rexel

Tel: +33 1 42 85 59 89

Email: lolivier@rexel.com

Thomas KAMM, Brunswick Group

Tel: +33 1 53 96 83 92

Email: tkamm@brunswickgroup.com

Analystes Financiers/ Investisseurs:

Frédéric de CASTRO

Tel: +33 1 42 85 76 12

Email: fdecastro@rexel.com

Julien LEMAIRE

Tel: +33 1 42 85 57 61

Email: jlemaire@rexel.com

Website: <http://www.rexel.com>

Aucune copie du présent communiqué de presse ne doit être distribuée ou envoyée aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Au Royaume-Uni, ce document n'est destiné et ne peut être remis qu'à des personnes qui sont a) des personnes autorisées qui sont des « investment professionals » ayant une expérience professionnelle en matière d'investissements au sens du Financial Services and Markets Act 2000 (FSMA) et de l'Article 19 du Financial Services and Markets Act (Financial Promotions) Order 2005 (l'« Ordre ») ou b) aux « high net worth entities », « unincorporated associations » et autres personnes susceptibles d'en être légalement le destinataire entrant dans le champ d'application de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Rexel n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et Rexel, n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Pendant une période de 30 jours suivant la date de divulgation au public du prix de l'Offre (soit selon le calendrier prévisionnel jusqu'au 3 mai 2007 inclus), CALYON, agissant en qualité d'agent de stabilisation pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/06/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris. Conformément à l'article 10-1 du règlement (CE) 2273/03 du 22 décembre 2003, les opérations de stabilisation ne pourront être effectuées à un prix supérieur au prix de l'Offre. Ces interventions seront susceptibles d'affecter le cours des actions et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement. Même si des opérations de stabilisation étaient réalisées, CALYON pourrait, à tout moment, décider d'interrompre de telles opérations. L'information des autorités de marché compétentes et du public sera assurée conformément à l'article 9 du règlement précité. Conformément aux dispositions de l'article 11 b) du règlement précité, CALYON, agissant pour le compte des établissements garants de l'Offre, pourra, le cas échéant, effectuer des sur-allocations dans le cadre de l'Offre à hauteur du nombre d'actions couvertes par l'option de sur-allocation, majoré, le cas échéant, de 5% de l'Offre (hors exercice de l'option de sur-allocation mais, le cas échéant, après usage de la faculté d'extension).

Ce document contient des informations prévisionnelles relatives à l'activité, la performance, la stratégie et les résultats du Groupe Rexel. Ces informations prévisionnelles impliquent des risques connus ou inconnus, ainsi que d'autres facteurs ou incertitudes qui peuvent affecter les résultats, les réalisations ou la performance du Groupe Rexel de manière à les rendre substantiellement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces informations prévisionnelles.